

**Délibération du conseil d'administration du Syndicat intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 12 avril 2024 à 8 h 30**

Délibération n° 2024-04-12-04

Conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Excusés : 2 (1 avec pouvoir – 1 sans pouvoir)
Absents : 0

Budget Primitif 2024

Monsieur le Président expose ce qui suit:

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes annuelles.

Il est demandé au Conseil Syndical de voter le budget ainsi présenté.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

VOTE le budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité